

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

sous la présidence de Camille MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire

Convocation du 19 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Conseillers absents : 11

dont 10 procurations

Procurations : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Roger Bode
M. Patrick Depyl a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Aurélien Ebel a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Michèle Kannengieser a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à Mme Françoise Boissière
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 septembre 2024
Camille Meyer, Adjoint au Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 septembre 2024
Publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

sous la présidence de Camille MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire

Convocation du 19 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Conseillers absents : 11

dont 10 procurations

Procurations : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Roger Bode
M. Patrick Depyl a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Aurélien Ebel a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Michèle Kannengieser a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à Mme Françoise Boissière
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : M. Martial Schillinger

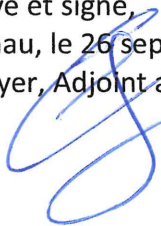
Nombre de votants : 28

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2024

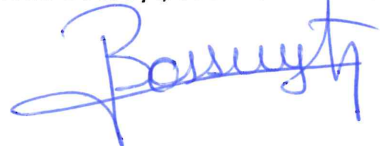
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 septembre 2024
Camille Meyer, Adjoint au Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 septembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

sous la présidence de Camille MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire

Convocation du 19 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Conseillers absents : 11

dont 10 procurations

Procurations : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Roger Bode
M. Patrick Depyl a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Aurélien Ebel a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Michèle Kannengieser a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à Mme Françoise Boissière
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES GRAND EST RELATIF A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ET DE LA VILLE DE STRASBOURG**

Le Conseil Municipal,

vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L 243-6,

après en avoir débattu,

- prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 26 septembre 2024

Camille Meyer, Adjoint au Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 septembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

sous la présidence de Camille MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire

Convocation du 19 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Conseillers absents : 11

dont 10 procurations

Procurations(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Roger Bode
M. Patrick Depyl a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Aurélien Ebel a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Michèle Kannengieser a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à Mme Françoise Boissière
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

BUDGET PRIMITIF 2024 / DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

➤ valide à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

1. Remboursement d'avance forfaitaire

en dépense d'investissement

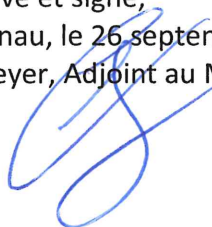
Crédits à ouvrir au chapitre 041		
Article 2313	Constructions en cours	+ 530 000 €

en recette d'investissement

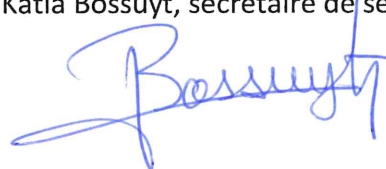
Crédits à ouvrir au chapitre 041		
Article 238	Avances versées	+ 530 000 €

Crédits à retirer au chapitre 23		
Article 238	Avances versées	- 530 000 €

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 septembre 2024
Camille Meyer, Adjoint au Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 septembre 2024
Publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

sous la présidence de Camille MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire

Convocation du 19 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Conseillers absents : 11

dont 10 procurations

Procurations(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Roger Bode
M. Patrick Depyl a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Aurélien Ebel a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Michèle Kannengieser a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à Mme Françoise Boissière
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

DETERMINATION DES TARIFS POUR LA PERTE OU CASSE DE LA VAISSELLE

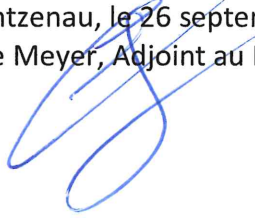
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-dessous lors de perte ou casse de la vaisselle lors des locations :

Désignation	Valeur de remplacement
Fourchette	3 €
Couteau	3€
Cuillère à soupe	3€
Cuillère à café	3 €
Grande assiette	6 €
Petite assiette	4 €
Assiette creuse	6 €
Tasse à café	4 €
Verre à eau	5 €
Verre à vin	5 €
Verre à champagne	5 €
Verre à bière	5 €
Ecocup	3 €

- et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document afférent à cette décision.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 septembre 2024
Camille Meyer, Adjoint au Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 septembre 2024
Publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

sous la présidence de Camille MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire

Convocation du 19 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Conseillers absents : 11

dont 10 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Roger Bode
M. Patrick Depyl a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Aurélien Ebel a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Michèle Kannengieser a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à Mme Françoise Boissière
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

**FONDS DE CONCOURS DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG POUR L'ESPACE CULTUREL
ET DE LOISIRS LE FIL D'EAU**

Le Conseil Municipal,

vu les articles L.5217-7 et L.5215-26 du code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres,

vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de La Wantzenau comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune de La Wantzenau possède la salle de spectacle dénommée « le Fil d'Eau » pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole de Strasbourg,

considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire,

après avoir délibéré,

- sollicite à l'unanimité, un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de la salle de spectacle « le Fil d'Eau » à hauteur de 10 000 €,

➤ et autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 septembre 2024
Camille Meyer, Adjoint au Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 septembre 2024
Publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

sous la présidence de Camille MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire

Convocation du 19 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Conseillers absents : 11

dont 10 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Roger Bode
M. Patrick Depyl a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Aurélien Ebel a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Michèle Kannengieser a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à Mme Françoise Boissière
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

**ECOLE DE MUSIQUE / CREATION DES POSTES D'ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE**

Le Conseil Municipal,

vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,

vu l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 (recrutement dans l'attente d'un recrutement statutaires),

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, pour la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, de créer 6 postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 1ère classe et 11 postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2ème classe, non titulaires, remplissant les fonctions de professeurs de musique, en référence à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 (recrutement dans l'attente d'un recrutement statutaire) selon le tableau ci-dessous :

Disciplines enseignées	Grade	Nombre d'heures payées / semaine d'enseignement
Violon	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	7 h 00
Flûte traversière	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	4 h 00
Violoncelle	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	5 h 15
Trompette	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	4 h 00
Harpe	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	3 h 45
Piano	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	5 h 30
Guitare classique et ateliers	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	9 h 45
Trombone	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	1 h 15
Batterie + cours collectif	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	13 h 00
Formation musicale + éveil	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	14 h 00
Formation musicale	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	4 h 00
Piano et accordéon	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	14 h 00
Percussions	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	4 h 30
Cours individuels (chant)	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	10 h 15
Saxophone et clarinette	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	4 h 45
Cours collectif (orchestre)	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	2 h 15
Cours collectif (chorale)	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	3 h 45

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 septembre 2024
Camille Meyer, Adjoint au Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 septembre 2024
Publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

sous la présidence de Camille MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire

Convocation du 19 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Conseillers absents : 11

dont 10 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Roger Bode
M. Patrick Depyl a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Aurélien Ebel a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Michèle Kannengieser a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à Mme Françoise Boissière
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

**ECOLE DE MUSIQUE / FIXATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DES
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SOUS CONTRAT A DUREE INDETERMINEE**

Le Conseil Municipal,

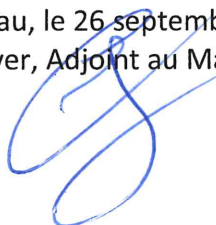
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux
fonctionnaires territoriaux,

après avoir délibéré,

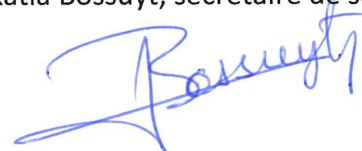
- décide à l'unanimité, de fixer la durée hebdomadaire de service des 2 postes d'assistants
d'enseignement artistique de 2ème classe, recrutés sous couvert d'un contrat à durée
indéterminée, selon le tableau ci-dessous :

Disciplines enseignées	Grade	Nombre d'heures payées / semaine d'enseignement
Guitare	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	22 h 45
Piano	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	23 h 15

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 septembre 2024
Camille Meyer, Adjoint au Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 septembre 2024
Publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

sous la présidence de Camille MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire

Convocation du 19 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Conseillers absents : 11

dont 10 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Roger Bode
M. Patrick Depyl a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Aurélien Ebel a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Michèle Kannengieser a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à Mme Françoise Boissière
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION D'EMPLOIS (POSTES NON OCCUPES)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

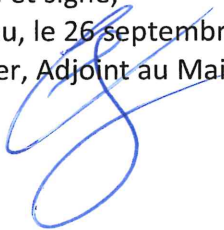
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial émis le 11 mars 2024,

après avoir délibéré,

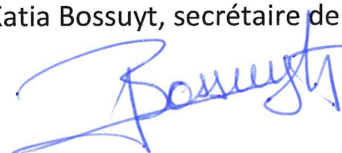
- approuve à l'unanimité, la suppression des cadres d'emplois à temps complet, non occupés et listés ci-dessous :

Cadre d'emploi à temps complet à supprimer	Nombre de postes vacants à supprimer
Adjoint technique principal 2ème classe	1
Agent de maîtrise	2
Assistant de conservation	1
Brigadier-chef principal	1
Technicien principal 1ère classe	1
Technicien principal 2ème classe	1

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 septembre 2024
Camille Meyer, Adjoint au Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 septembre 2024
Publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.